

**Commune d'AILLY-SUR-NOYE**  
**Conseil Municipal du 28 février 2024**  
**Extrait du registre des délibérations**

n°2024-02-28-05

**Date de la convocation**

21/02/2024

Convoqués : 23

Présents : 15

Représentés : 2

Absents : 6

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit février à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corrinne ROSE, Gérard LEROY, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Frédéric PINOIT, Céline TAMPIGNY, Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Edith DELBEY, Vincent DAINE

**Étaient représentés :** Anne-Marie LATEUR par Maryse-Corrinne ROSE, Christine BOURDELLE-PATRICE par Pierre DURAND

**Étaient absentes excusées :** Marie-Hélène MARCEL

**Étaient absents non excusés :** Marylène FRANZ, Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

Suite à la vente de nombreux terrains par l'ancienne municipalité, la commune souhaite reconstituer une réserve foncière pour la mise en œuvre de divers projets sur son territoire.

**OBJET :**

Conformément à l'article L.141-5 du Code Rural, il entre dans les attributions de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) d'apporter son concours technique aux collectivités territoriales qui leur sont rattachées, pour la mise en œuvre de leurs opérations foncières nécessitant l'acquisition ou la mise en réserve foncière ainsi que la gestion de ces terres nécessaires. L'adhésion à cet établissement se fait par la signature d'une convention.

**Patrimoine**

La commune a décidé de solliciter la SAFER afin d'être accompagnée pour la mise en œuvre de ses opérations foncières, notamment dans le cadre de l'acquisition des parcelles cadastrées ZK 3 et ZK 4 auprès des conjoints Derly.

-

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Convention****d'intervention foncière**

-

**Décide :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'intervention foncière avec la SAFER.

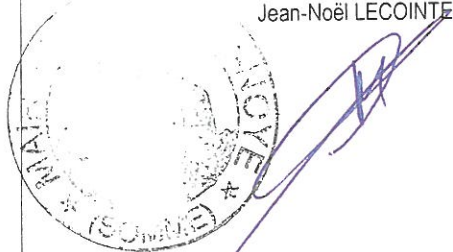
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'aboutissement de ce dossier.

**SAFER**

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance  
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire  
Pierre DURAND

